

# Découvrir les approches efficaces

L'expérimentation et la recherche en politique sociale à la SRSA

Volume 5, Numéro 1

Printemps 2005

## Stratégies d'acquisition d'actifs pour les personnes à faible revenu : les politiques sont-elles en avance sur la recherche?

Dans les évaluations portant sur le caractère approprié du filet de sécurité sociale canadien, la plupart des analyses mettent l'accent sur le niveau de revenu personnel, mais peu considèrent des indicateurs plus larges de vulnérabilité financière. Le revenu après impôt d'une famille ou d'une personne est assurément un indicateur important de sa capacité à maintenir un niveau de vie donné. Cependant, les actifs financiers jouent un rôle crucial dans la capacité des gens à faire face à l'adversité. Disposer de ressources qui peuvent rapidement être converties en espèces aide à absorber le choc des tensions économiques qui surviennent à la suite d'une perte d'emploi ou d'une autre interruption de l'emploi, par exemple un congé parental, une maladie, l'émergence d'une incapacité limitant les activités ou un changement dans la composition du ménage à la suite d'une séparation, d'un divorce ou d'un veuvage.

Une personne sans actif financier ne se trouve pas nécessairement dans une situation vulnérable. Ainsi, certaines personnes peuvent gagner un revenu substantiel, mais étant encore jeunes, avoir eu très peu de temps pour épargner. D'autres peuvent avoir choisi d'utiliser leur épargne pour

acquérir des actifs, comme acheter une maison. Les données les plus récentes de Statistique Canada indiquent que sur l'ensemble des personnes vivant dans une famille canadienne sans richesses financières, 44 % étaient propriétaires de leur maison et 70 % ne faisaient *pas* partie de la catégorie à faible revenu.

Une proportion considérable de familles canadiennes touchent un faible revenu et ne possèdent pas suffisamment d'actifs financiers pour se sortir de cette catégorie même si elles convertissent leurs actifs en espèces (voir le tableau ci-après) : en 1999, 10 % de tous les Canadiens se trouvaient dans cette situation. La vulnérabilité financière se fait particulièrement sentir dans certains groupes : les familles monoparentales et les familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a moins de 25 ans risquent quatre fois plus que les autres catégories de familles d'être dans cette situation. Les familles dans lesquelles le chômage prévaut sont aussi quatre fois plus à risque de vivre cette situation si elles ne reçoivent pas de gains d'emploi pendant plus de six mois dans l'année.

C'est sans surprise que l'on remarque une incidence très élevée de familles pauvres en actifs parmi les familles à

## TABLE DES MATIÈRES

Stratégies d'acquisition d'actifs pour les personnes à faible revenu : les politiques sont-elles en avance sur la recherche? ..... 1

Aide individuelle pour répondre aux besoins en matière d'emploi de la clientèle des assistés sociaux chômeurs de longue date ..... 6

Où va l'aide sociale? ..... 7

Pourquoi devrait-on tarifier l'assurance-emploi selon l'utilisation? ..... 11

Maturité scolaire : Résultats probants de l'enquête parentale liée à l'IMDPE de 2004 au Manitoba . . 13

Baillard ..... 17

DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES est publié par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

La mission de la SRSA, qui comprend deux volets, consiste d'une part à aider les décideurs et les intervenants à identifier et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens en étudiant tout particulièrement leurs effets sur les personnes défavorisées et, d'autre part, à rehausser les critères d'évaluation des politiques et des programmes sociaux.

Pour obtenir un abonnement gratuit à DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES ou des exemplaires gratuits des publications de la SRSA, communiquer avec la SRSA au 55, rue Murray, Bureau 400, Ottawa (Ontario) K1N 5M3, Canada.

Tél. : (613) 237-4311

Télé. : (613) 237-5045

Courriel : info@srsc.org

Des versions électroniques sont disponibles à [www.srsc.org](http://www.srsc.org).

ISSN 1496-8622

# Découvrir les approches efficaces

## Indicateurs de vulnérabilité financière chez les familles canadiennes

<b>Pourcentage de familles touchant un revenu faible et ne possédant pas suffisamment d'actifs pour combler le manque attribuable à la faiblesse de leur revenu (1999)</b>	<b>10 %</b>
Femmes monoparentales	42 %
Familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a été sans emploi pendant plus de six mois	41 %
Familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a moins de 25 ans	39 %
Toutes les familles monoparentales confondues	38 %
Personnes récemment immigrées	26 %
<b>Pourcentage de familles à faible revenu ne possédant pas suffisamment d'actifs pour combler le manque attribuable à la faiblesse de leur revenu (1999)</b>	<b>70 %</b>
Familles monoparentales	85 %
Familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a moins de 25 ans	80 %
Personnes récemment immigrées	70 %
<b>Valeur des actifs financiers des familles à faible revenu (médiane, 1999)</b>	<b>300 \$</b>
Incluant la valeur nette de la maison et de l'entreprise	800 \$
<b>Valeur des actifs financiers des familles autres qu'à faible revenu (médiane, 1999)</b>	<b>21 500 \$</b>
Incluant la valeur nette de la maison et de l'entreprise	87 000 \$
<b>Pourcentage de familles ayant un paiement de facture, d'emprunt, de loyer ou d'emprunt hypothécaire en souffrance d'au moins deux mois (1998)</b>	<b>16 %</b>
Femmes monoparentales de moins de 25 ans	53 %
Toutes les femmes monoparentales confondues	32 %
Toutes les familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a moins de 25 ans	25 %
<b>Pourcentage du revenu familial après impôt consacré au logement (2000)</b>	<b>21 %</b>
Femmes monoparentales	31 %

**Note :** Les « actifs » représentent la somme de tous les comptes chèques et comptes d'épargne, des certificats de placement garanti, des REÉER ainsi que la valeur des automobiles, des camions, des camionnettes et des véhicules récréatifs, moins la dette totale qui y est rattachée. La valeur nette de la maison et de l'entreprise est exclue. Sont aussi exclus la valeur des régimes de retraite liés au travail et les droits futurs aux programmes de sécurité sociale comme le Régime de pensions du Canada / le Régime de rentes du Québec et la Sécurité de la vieillesse.

**Sources :** « Families on the financial edge » par R. Morissette, 2002, *Perspectives on labour and income*, catalogue n° 75-001-XPE, p. 9-20; « Falling behind » par W. Pyper, 2002, *Perspectives on labour and income*, catalogue n° 75-001-XPE, p. 21-27; « Housing: An income issue » par S. Lefebvre, 2002, *Perspectives on labour and income*, catalogue n° 75-001-XPE, p. 28-35.

faible revenu. La vaste majorité des familles à faible revenu (70 %) demeureraient dans cette catégorie même après avoir liquidé tous leurs actifs financiers et avoir ajouté le produit à leur revenu après impôt. Encore une fois, les pourcentages sont beaucoup plus élevés parmi les familles monoparentales (85 %) et les familles dans lesquelles le principal prestataire de revenu a moins de 25 ans (80 %). En 1999, la famille à faible revenu type disposait d'environ 300 \$ en actifs pour faire face aux interruptions de revenu ou pour régler des dépenses imprévues avant de devoir vendre sa maison ou son entreprise. En incluant la valeur nette de la maison et de l'entreprise, le montant ne s'élève qu'à 800 \$. En comparaison, la valeur médiane des richesses financières des familles autres qu'à faible revenu dépassait 20 000 \$ en 1999 et atteignait 87 000 \$ lorsque la valeur nette de la maison et de l'entreprise était comptabilisée.

L'incapacité à respecter ses engagements immédiats est aussi un signe de difficultés financières. En 1998, environ une famille canadienne sur six avait un paiement de facture, d'emprunt, de loyer ou d'hypothèque en souffrance de deux mois ou plus. Encore une fois, le fait d'être chef de famille monoparentale et le fait d'être jeune augmentaient les risques d'être en retard dans ses paiements. Sans compter que les parents seuls doivent faire face à des frais de logement représentant une proportion élevée de leur budget : en moyenne, le ratio du coût de leur logement atteignait 31 % en 2000, comparativement à 21 % pour l'ensemble des familles canadiennes.

Être jeune et parent seul sont donc deux conditions liées à un risque élevé de vulnérabilité financière. Cependant, les politiques visant à régler le problème de la « pauvreté en actifs » de ces

deux groupes devraient être passablement différentes : alors que la vulnérabilité financière de certaines jeunes familles peut être de nature temporaire, ce n'est pas toujours le cas pour les chefs de famille monoparentale, en particulier les mères seules, qui courent le plus de risques de connaître des périodes de faible revenu prolongées, ce qui limite considérablement leur capacité à épargner. Par conséquent, il serait peut-être plus avisé de concentrer les efforts sur les parents seuls — le groupe dans le plus grand besoin — et d'intervenir dans une moindre mesure auprès des jeunes.

Les inégalités dans la distribution de la richesse au Canada sont attribuables, dans une certaine mesure, à divers programmes de soutien du revenu provinciaux et fédéraux ne procurant peut-être pas un soutien adéquat aux prestataires — particulièrement ceux avec des enfants à charge — pour qu'ils épargnent ne fussent que de petits montants. C'est le cas pour les programmes d'aide sociale provinciaux. En plus d'avoir à satisfaire à une foule de règles administratives, la personne qui demande de l'assistance sociale doit se soumettre à une évaluation de ses besoins dans le cadre de laquelle on compare ses besoins budgétaires et ceux de ses personnes à charge avec le revenu et les actifs totaux du ménage. Les candidats doivent habituellement convertir leurs actifs non exemptés en actifs liquides et vivre du produit avant de devenir admissibles à l'aide. Dans la plupart des provinces et des territoires, le montant de l'exemption varie selon la taille du ménage et le degré d'employabilité du candidat. Les actifs tels que la résidence principale, l'entreprise, les montants épargnés à l'intérieur de régimes d'épargne enregistrés, l'équipement nécessaire à l'emploi et, dans certains cas, l'automobile, sont en général exemptés.

De nombreux analystes affirment que les règles de limitation des actifs établies par l'aide sociale sont trop sévères et qu'à tout le moins elles vont à l'encontre de l'objectif qui consiste à favoriser l'épargne chez les groupes défavorisés économiquement. Cependant, comme pour toutes les politiques gouvernementales, il faut prendre en considération divers critères avant d'évaluer le bien-fondé de ces règles.

*De nombreux analystes affirment que les règles de limitation des actifs établies par l'aide sociale sont trop sévères et qu'à tout le moins elles vont à l'encontre de l'objectif qui consiste à favoriser l'épargne chez les groupes défavorisés économiquement.*

Si l'on invoque comme argument l'équité, les règles de limitation des actifs sont justifiées puisqu'il n'existe aucune raison pour que les actifs liquides (c.-à-d. les actifs qui peuvent être facilement convertis en espèces) reçoivent un traitement préférentiel par rapport au revenu ordinaire. En traitant de manière équivalente les deux sources de revenu, on s'assure de traiter également les gens qui présentent la même capacité financière à répondre à leurs propres besoins. Par contre, de l'opinion des détracteurs des règles de limitation des actifs, les règles de l'aide sociale devraient, au nom de ce même principe d'équité, assurer un traitement préférentiel à l'épargne de la même manière que l'épargne — comme le revenu de capital — reçoit un traitement préférentiel généralisé de la part

du régime fiscal. Ces soi-disant « dépenses fiscales » coûtent chaque année plus de 10 milliards de dollars au gouvernement fédéral, et bien qu'elles soient accessibles à tous, elle ne profitent qu'aux contribuables qui ont de l'impôt à payer, excluant ainsi la plupart de ceux qui se trouvent au pied de l'échelle de revenu.

Les tentatives pour résoudre l'iniquité et la trop grande complexité réelles ou perçues des règles de limitation des actifs doivent prendre en compte toute déformation induite dans le comportement des gens. Les règles de limitation des actifs influencent — ou déforment — les décisions que les personnes prennent au sujet de l'épargne à réaliser en vue de leur retraite, de l'achat d'une maison, d'un accroissement du temps de travail ou même d'un divorce. L'ampleur du coût d'efficacité lié à l'impact des règles actuelles de l'aide sociale limitant les actifs dépend de la sensibilité de la personne à l'égard de ces règles. Une hausse des limites pourrait encourager les personnes possédant peu d'actifs à épargner davantage. Par contre, elle pourrait encourager des personnes à faible revenu dont la valeur des actifs dépasse légèrement les nouvelles limites — mais considérablement les anciennes — à réduire leur épargne pour devenir admissibles à l'aide sociale si jamais elles en ont besoin. Les recherches empiriques sur le sujet n'ont pas donné de résultats concluants. Elles ont montré que la hausse, ou la suppression, des limites en matière d'actifs pouvait encourager l'acquisition d'actifs chez les personnes à plus faible revenu, particulièrement sous la forme de véhicules, mais pas tant sous la forme d'actifs liquides, et que l'impact, quoique modeste, est plus fort chez les personnes à faible revenu qui courent un plus grand risque de recevoir de l'aide sociale (voir à cet effet Powers, 1998; Hurst et Ziliak, 2004; Orszag, 2001 et Sullivan, 2004).



# Découvrir les approches efficaces

Des analyses plus approfondies sont nécessaires pour déterminer, d'une part, si les limites en matière d'actifs au Canada sont appropriées, et d'autre part, s'il conviendrait d'assouplir le traitement réservé à certains actifs en élargissant l'éventail d'actifs admissibles à une période de grâce. Dans le cadre des règles actuelles de l'aide sociale, on tient compte du fait qu'il serait déraisonnable de demander à des candidats qui prévoient n'avoir besoin d'aide que pour une courte période de vendre certains actifs. Par exemple, on avertit tous les demandeurs que leur véhicule et leurs biens agricoles ne seront considérés comme des actifs que six mois après leur demande. En allongeant la liste des actifs admissibles à ce type de traitement préférentiel, on pourrait atteindre un meilleur équilibre entre les objectifs conflictuels que sont l'équité horizontale et l'incitation à l'épargne.

Dans le cadre du débat sur la limitation des actifs par le régime d'aide sociale, de plus en plus d'analystes se détournent des principes d'équité et d'efficacité pour examiner plutôt les résultats des politiques gouvernementales. Un résultat d'un grand intérêt est la réduction de la pauvreté, qui a été définie comme l'un des principaux objectifs des récentes réformes sur la sécurité du revenu, particulièrement celles touchant les prestations pour enfants. Un autre résultat consiste en la réduction des inégalités sur le plan du revenu et, peut-être d'une manière plus importante encore, des inégalités au point de vue des possibilités.

De plus en plus, on considère que d'encourager les familles à faible revenu à épargner et à accumuler des actifs constitue un moyen efficace de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les actifs, et spécialement ceux qui servent à l'acquisition de compétences et à l'apprentissage, à l'investissement dans une petite entreprise et même à l'achat

d'une maison, donnent aux gens une plus grande maîtrise de leur vie en leur procurant un sentiment de pouvoir et d'ouverture sur l'avenir. Comme la possession d'actifs aide à alléger les contraintes en matière de liquidités et facilite l'accès au crédit, elle augmente la capacité des gens à courir des risques et à prendre des décisions importantes qui permettent d'élargir leurs horizons

*De plus en plus,  
on considère que d'encourager  
les familles à faible revenu  
à épargner et à accumuler  
des actifs constitue  
un moyen efficace  
de combattre la  
pauvreté et  
l'exclusion sociale.*

pour eux-mêmes et leurs enfants. Dans son livre qui en a influencé plusieurs, *Assets and the Poor*, Michael Sherraden affirme que si le revenu peut remplir le ventre des gens, les actifs, eux, changent leur façon de penser (1991, p. 6).

Un autre argument de taille en faveur des politiques sur les actifs veut que ces dernières aident à corriger les failles du marché financier causées par l'asymétrie de l'information. En effet, les institutions financières refusent aux personnes à faible revenu l'accès au crédit et même aux instruments d'épargne, parce que ne possédant pas d'information permettant d'évaluer leur situation individuelle, elles les traitent généralement comme des « mauvais clients ». L'asymétrie de l'information tient au fait que les personnes à faible revenu ne savent plus sur leurs propres caractéristiques que les institutions financières,

essentiellement parce que le capital humain est plus difficile à évaluer pour les institutions financières que le capital financier ou le revenu. Cette faille dans le marché entraîne une mauvaise communication entre les deux parties, lesquelles ne perçoivent pas chez l'autre l'intérêt à établir une relation d'affaires, même si cet intérêt peut exister.

Ces hypothèses forment la base d'un certain nombre d'initiatives sur les actifs que l'on a appelées « comptes individuels de développement » (CID). En général, les CID consistent en des procédés financiers dont la fonction est de verser au participant une généreuse contribution pour chaque dollar qu'il épargne, ce qui augmente considérablement le taux de rendement sur cette épargne. La participation est habituellement réservée aux ménages dont le revenu et les actifs sont limités, et les fonds accumulés dans le cadre du programme servent à des objectifs spécifiques comme l'achat d'une maison, le démarrage ou l'expansion d'une petite entreprise ou l'inscription à des études postsecondaires.

Un certain nombre de stratégies d'acquisition d'actifs existent aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. Les expériences menées à ce jour sur ces stratégies offrent une abondance d'information sur la conception, la gestion et la faisabilité du programme de même que sur le comportement des participants vis-à-vis de l'épargne, même si cette participation ne représente qu'une modeste pénétration des CID parmi la population cible des travailleurs à faible revenu. On apprend dans ces expériences que les personnes à faible revenu sont capables d'épargner lorsqu'on leur présente des incitatifs généreux, et que de manière générale elles comprennent les règles et répondent aux incitatifs, surtout lorsqu'il s'agit d'épargner pour acheter une première maison, poursuivre des études ou

démarrer une entreprise. Les participants réagissent de diverses manières au programme : épargner reste difficile pour un grand nombre d'entre eux, même dans le contexte bénéfique des incitatifs financiers généreux des CID. D'autres participants parviennent à mieux épargner que par le passé, même si des éléments probants révèlent que certaines personnes retirent leur épargne d'un autre véhicule de placement pour contribuer au système de CID nouvellement disponible. Les résultats montrent aussi que les CID semblent attirer certains types de participants, particulièrement les personnes plus jeunes ou ayant suivi une forme quelconque d'études supérieures reconnues, et qu'une fraction disproportionnée de ces personnes sont des femmes.

Les résultats de la première évaluation expérimentale menée sur les CID ont été publiés en 2004 par Abt Associates, l'organisme responsable d'évaluer le Community Action Project de Tulsa en Oklahoma, mis sur pied par l'American Dream Demonstration (Abt Associates, 2004). Les participants au projet faisaient partie d'un essai aléatoire; la moitié d'entre eux ont été assignés aléatoirement à un groupe de participants au programme (qui étaient autorisés à ouvrir un CID), et l'autre à un groupe témoin (à qui l'on n'a pas présenté l'option du CID). Les résultats de cette évaluation suggèrent que le programme a eu une influence considérable sur l'épargne et l'accumulation d'actifs chez les participants, particulièrement chez les Afro-Américains. Les deux tiers des sommes jumelées retirées des comptes par les participants ont servi soit à l'achat d'une maison, soit à la réparation ou à la rénovation d'une maison. L'évaluation n'aborde cependant pas certaines questions importantes quant à l'efficacité du programme en ce qui concerne les avantages retirés de

chaque dollar de fonds publics versé et son impact sur des résultats à plus long terme comme l'emploi ou l'évolution des gains d'emploi. Elle ne fait pas la lumière sur l'impact du programme sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, des résultats d'un intérêt primordial pour les décideurs.

La SRSA évalue présentement *Savoir* en banque, la plus grande expérience du genre. Financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et géré par l'organisme Social and Enterprise Development Innovations (SEDI), le projet *Savoir* en banque compte presque 5 000 participants provenant de 10 villes canadiennes. Dans trois de ces villes — Halifax, Toronto et Vancouver —, l'initiative est évaluée selon une méthodologie expérimentale utilisant l'assignation aléatoire de personnes inscrites. Le projet vise à répondre à des questions comme celles-ci : L'offre d'incitatifs financiers visant à épargner en vue d'entreprendre des études ou une formation ou de démarrer une micro-entreprise sera-t-elle suffisamment attrayante pour attirer un nombre important de Canadiens à faible revenu? Quels groupes seront les plus attirés par cette solution? Seront-ils capables d'épargner suffisamment pour atteindre les buts déterminés? Continueront-ils leurs études ou leur formation ou démarreront-ils une entreprise grâce à leur épargne? Ces activités conduiront-elles à l'amélioration des gains d'emploi et des possibilités d'emploi pour l'avenir? Ce type de programme peut-il être rentable pour les participants, les gouvernements et le Canada dans son ensemble? (Pour consulter des observations préliminaires sur le projet *Savoir* en banque, voir Kingwell, Dowie et Holler, 2004.)

Les procédés tels que celui des CID ont le potentiel d'améliorer autant

l'équité que l'efficacité économique. Cependant, on ne peut jamais être certain qu'ils fonctionneront comme leurs promoteurs l'avaient prévu, et ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, l'accumulation d'actifs peut être la conséquence d'attitudes préexistantes difficiles à changer. Deuxièmement, l'objectif qui consiste à accumuler des actifs liquides dans le but de se munir d'actifs non liquides comme une éducation supérieure ou une petite entreprise peut entrer en conflit avec le besoin d'accumuler des actifs liquides à conserver comme bouées de sauvetage en cas d'événements économiques défavorables. Bien que les fonds accumulés dans les CID puissent servir à combler certains besoins immédiats, il n'est pas conseillé de les utiliser à ces fins puisque l'épargne ne serait alors plus admissible aux contributions jumelées du gouvernement. De fait, le but des CID est d'encourager les épargnants à se donner des objectifs qui dépassent celui de l'établissement d'un fonds d'urgence, ceci afin qu'ils investissent dans leur avenir. Troisièmement, les gens à très faible revenu pourraient ne pas toucher un revenu suffisant pour être en mesure de contribuer à un CID, et par conséquent les CID prendraient davantage la forme de programmes à créneau que de stratégies à grande échelle visant à réduire la pauvreté. Finalement, il n'est pas certain que de tels procédés engendrent réellement une « nouvelle » épargne. On a largement étudié les programmes d'épargne subventionnée au cours des vingt dernières années, et les analyses empiriques ont donné naissance à une véritable polémique en ce qui concerne l'impact net de ces programmes sur l'épargne, à savoir si et dans quelle mesure les cotisations à ces comptes ont un effet d'éviction sur les autres formes d'épargne. Ainsi, on pourrait observer une perte de poids mort asso-

ciée à ce type de programmes si de l'épargne subventionnée vient à remplacer de l'épargne non subventionnée, épargne qui aurait été accumulée en l'absence de subventions. Et ces pertes de poids mort, qui probablement sont minimales étant donné les richesses financières relativement faibles du groupe cible, ne devraient pas être négligées.

Les CID comme les autres régimes d'épargne soutenus par les gouvernements ne changeront peut-être pas la façon de penser des gens, mais constitueront peut-être simplement un gain fortuit pour ceux qui ont déjà l'idée d'épargner. Jusqu'à ce que des évaluations rigoureuses comme celle effectuée sur le projet *\$avoir* en banque puissent soutenir empiriquement les hypothèses sous-jacentes aux stratégies relatives aux

actifs, la promotion des politiques visant à combattre la « pauvreté en actifs » continuera assurément d'être en avance sur la recherche.

## Bibliographie

Abt Associates Inc., *Evaluation of the American Dream Demonstration: Final evaluation report*, Cambridge, MA, auteur, 2004.

Hurst, E. et J. P. Ziliak, *Do welfare asset limits affect household saving? Evidence from welfare reform* (document de travail du NBER n° 10487), Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, Inc., 2004.

Kingwell, P., M. Dowie et B. Holler (avec L. Jimenez), *Aider les gens à s'aider eux-mêmes : Un aperçu préliminaire de \$avoir en banque*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2004.

Orszag, P., *Asset tests and low saving rates among lower-income families*, Washington, DC, Center on Budget and Policy Priorities, 2001.

Powers, E., « Does means-testing welfare discourage saving? Evidence from a change in AFDC policy in the United States », *Journal of Public Economics*, vol. 68, n° 1, p. 33–53, 1998.

Sherraden, M., *Assets and the poor: A new American welfare policy*, Armonk, NY, M. E. Sharpe, Inc., 1991.

Sullivan, J. X., *Welfare reform, saving, and vehicle ownership: Do asset limits and vehicle exemptions matter?* Mimeograph, University of Notre Dame, 2004. ♦

## Aide individuelle pour répondre aux besoins en matière d'emploi de la clientèle des assistés sociaux chômeurs de longue date

En septembre 2004, la SRSA a été choisie par l'Accord de Vancouver par le biais d'un appel d'offres ouvert pour évaluer un projet pilote de trois ans dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver. Cette initiative représente un changement dans la planification et la prestation des services en matière d'emploi dans ce secteur pour les chômeurs de longue date bénéficiant d'aide sociale et faisant face à de multiples obstacles. Le but de l'évaluation

consiste à déterminer si l'intervention, laquelle fournit des services de soutien individuel intensifs et d'autres activités et oriente les participants dans le continuum de l'emploi, réussit et de quelle façon.

L'évaluation fournit une occasion d'étudier les défis et les résultats d'une initiative sur l'emploi visant un secteur géographique précis ayant une forte concentration de chômeurs de longue date faisant face à de multiples obsta-

cles. La SRSA travaille de concert avec l'Accord de Vancouver et avec un certain nombre d'organismes de services communautaires pour évaluer cette initiative.

L'Accord de Vancouver est un partenariat de développement urbain entre les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et la ville de Vancouver. Pour de plus amples renseignements, visitez le site [www.vancouveragreement.ca](http://www.vancouveragreement.ca). ♦



## Où va l'aide sociale?\*

Depuis 15 ans, une vague de réformes de l'aide sociale axées sur le travail obligatoire déferle sur l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, cela a commencé en 1988 par la « loi sur l'aide à la famille » (*Family Support Act*), qui mettait sur pied des programmes pour « venir en aide aux familles nécessiteuses afin d'éviter le recours prolongé à l'aide sociale », et culminé en 1996 par la « loi sur la conciliation des responsabilités personnelles et des possibilités d'emploi » (*Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act – PRWORA*). Cette dernière, dont l'objectif, exprimé par le président Clinton, était « d'abolir l'aide sociale telle que nous l'entendons », a retiré aux familles nécessiteuses leur « droit » aux prestations de soutien du revenu. La réforme de 1996 a donné aux gouvernements individuels des états une plus grande latitude quant à la façon d'utiliser les fonds fédéraux, mais avec un certain nombre de conditions importantes, y compris l'exigence qu'au moins 50 % des parents seuls qui recevaient de l'aide sociale (et 90 % des chefs de famille biparentale) travaillent à plein temps ou participent à plein temps à des activités liées au travail. Ainsi, le genre et le nombre d'activités de formation et de recherche d'emploi étaient forcément limités en ce qui a trait au respect des exigences liées à la participation au travail. Peut-être encore plus

controversée, une limite de cinq ans à vie a été allouée à la période au cours de laquelle une famille pouvait recevoir des prestations d'aide sociale du gouvernement fédéral.

Au Canada, la crise financière qui menaçait de nombreux gouvernements provinciaux a donné le coup d'envoi aux programmes de transition de l'assistance sociale au marché du travail. Depuis 1966 en effet, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le gouvernement fédéral payait la moitié des dépenses provinciales d'aide sociale, mais en 1990, il a imposé un plafonnement aux transferts versés aux provinces « nanties » (l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique) au titre du RAPC. Ce plafonnement a considérablement réduit la portion fédérale des paiements d'aide sociale à l'Ontario, qui était alors aux prises avec une grave récession (et qui comptait plus du tiers des assistés sociaux du pays), et dans une moindre mesure, les paiements d'aide sociale à la Colombie-Britannique. En 1996, on a complètement éliminé le RAPC pour le remplacer par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, qui octroyait à chaque province une « subvention globale » représentant la contribution fédérale aux coûts de l'aide sociale, de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Et comme les dépenses en santé n'ont cessé de croître, les budgets de l'aide sociale et de l'enseignement en ont souffert.

Dans ce contexte budgétaire, de nombreuses provinces ont durci leur attitude envers les prestataires de l'aide sociale pour contenir la hausse des coûts et de la clientèle des assistés sociaux. En 1996, par exemple, la Colombie-Britannique a éliminé l'aide sociale aux personnes âgées de moins de 25 ans et l'a remplacée par une allocation de subsistance, liée aux ressources du bénéficiaire, payée aux jeunes qui participaient à des programmes d'emploi. Pour ceux qui avaient 25 ans et plus, des prestations conditionnelles ont aussi été instaurées, les conditions devenant plus strictes à mesure que se prolongeait la période de prestation. En 2002, la province a commencé à limiter dans le temps le droit aux prestations afin de « motiver les clients de l'aide sociale aptes au travail à trouver un emploi le plus vite possible » (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2004).

En 1996, l'Ontario commençait à réduire les montants d'aide financière fournis aux prestataires d'aide sociale et lançait le programme Ontario au travail, qui oblige tous les assistés sociaux dits « aptes au travail » à détenir un emploi — le plus souvent, cela signifie un travail communautaire non rémunéré — comme condition pour recevoir des prestations. Les réformes entreprises en Ontario avaient pour principe directeur « la voie la plus courte vers l'emploi ».

En Alberta, le processus de réforme a commencé plus tôt encore. Dès 1993, les niveaux de prestations ont été con-

\*Il s'agit de la version augmentée d'un article publié en tant qu'éditorial dans la parution de janvier/février 2005 de la *Revue canadienne de santé publique*, volume 96, n° 1, p. 11–12.

# Découvrir les approches efficaces

sidérablement réduits, surtout pour les personnes seules, et la province s'est efforcée de faire de l'aide sociale un véritable programme de dernier recours en refusant systématiquement toute demande de ceux qui n'avaient au préalable épuisé tout autre moyen de subsistance. L'un des éléments clés de la stratégie provinciale (à l'exception de la rumeur concernant le billet aller simple vers Vancouver) a consisté à réorienter les requérants de l'aide sociale vers d'autres programmes, principalement des programmes d'études et de formation (qui faisaient souvent l'objet de partage des coûts avec le gouvernement fédéral) où les participants pouvaient avoir accès à des prêts et bourses, et des projets de travail communautaire peu rémunérés (Boessenkool, 1997).

Dans tous les cas, le message clair que les gouvernements livraient aux requérants de l'aide sociale et au grand public était peut-être aussi important que toute caractéristique précise liée au programme. L'aide sociale était davantage perçue comme un problème — une situation à éviter — plutôt qu'une solution pour les familles nécessiteuses. On a dépeint le filet de sécurité sociale comme un enchevêtrement qui prend les gens au piège et crée une « dépendance » prolongée — d'où la nécessité de le remplacer par divers « tremplins » vers l'autonomie.

Dans les faits, la réforme de l'aide sociale est un nouveau contrat de société à l'endroit des pauvres. Selon ce « contrat social subordonné au travail », comme certains l'ont appelé, toute personne et toute famille a l'obligation de chercher à subvenir à ses propres besoins par le biais d'un emploi avant de demander l'aide de l'État (ou, dans certains cas, corrélativement à une telle demande).

Bien des gens pour qui le travail doit faire partie intégrante de la réforme de

l'aide sociale considèrent qu'un emploi rémunéré a une valeur intrinsèque et comporte des avantages intangibles, comme de favoriser un sentiment de confiance et d'auto-efficacité et d'inculquer des habitudes de discipline et de coopération. D'autres partisans de l'intégration au marché du travail sont convaincus que le revenu d'un emploi peut potentiellement extraire les gens de la pauvreté, et que les mesures de soutien du revenu ne le peuvent pas.

## *Pour évaluer les changements dans le régime d'aide sociale, il ne suffit pas de compter les bénéficiaires et les dépenses de l'aide sociale.*

Ces réformes ont-elles donné des résultats? Le travail obligatoire est-il une solution? Il semblerait que oui. Le nombre de clients de l'aide sociale a baissé de façon spectaculaire après les réformes. Aux États-Unis, leur nombre a baissé de plus de la moitié au cours des cinq années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la PRWORA (Blank, 2002). Au Canada, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale diminue chaque année depuis 1994; en 2003, il était inférieur de 41 % au niveau de 1993 (Conseil national du bien-être social, 2004).

Bien entendu, ces changements de l'aide sociale ont été apportés au cours d'une des plus longues phases de forte croissance de l'économie et de l'emploi des temps modernes. L'efficacité des programmes de travail obligatoire n'a pas encore été mise à l'épreuve dans des conditions de difficultés

économiques et de hausse du chômage. Alors, jusqu'à un certain point, la conclusion reste à venir. De plus, si l'on regarde au-delà des chiffres sur le nombre de clients de l'aide sociale, on en vient à une conclusion plus nuancée : oui, le travail donne des résultats, mais il n'est pas suffisant.

Pour évaluer les changements dans le régime d'aide sociale, il ne suffit pas de compter les bénéficiaires et les dépenses de l'aide sociale; nous devons aussi nous demander si la réforme de l'aide sociale a contribué à augmenter les revenus et à réduire la pauvreté. L'étude de Fortin et Fleury (2004) estime que du nombre approximatif de 1,4 million de Canadiens qui pouvaient être considérés comme étant pauvres en 2001, un tiers — ou 460 000 adultes — pouvaient être classés dans la catégorie des « travailleurs pauvres » en considérant qu'ils avaient eu un lien important avec le marché du travail au cours de cette année; et la moitié de ces travailleurs pauvres étaient des adultes chefs de famille. Près d'un million de Canadiens, dont presque le tiers était des enfants, vivaient dans une famille ayant à sa tête un des travailleurs pauvres. De plus, pour la plupart des travailleurs pauvres, la vulnérabilité financière est plus qu'une situation temporaire. Des données qui font le suivi de la situation de personnes classées dans la catégorie des travailleurs pauvres en 1996 démontrent que sur une période de six ans, elles ont vécu en moyenne trois ans dans la pauvreté et 40 % d'entre elles étaient pauvres durant quatre ans ou plus de la période de six ans.

Selon les réformateurs de l'aide sociale axée sur le travail, ces personnes font ce qu'il faut; cependant le marché du travail ne leur donne pas les moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En fait, les travailleurs pauvres dépendent des transferts du



gouvernement pour presque le tiers de leur revenu; sans ce soutien financier, ces familles à faible revenu seraient encore plus pauvres. On ne peut parler de réussite si notre principale réalisation est d'avoir fait passer les bénéficiaires inactifs de l'aide sociale dans les rangs des travailleurs pauvres.

À mesure que progressent les réformes de l'aide sociale, il faudra nous attacher davantage à sortir les gens de la pauvreté qu'à réduire les rangs des assistés sociaux. Le travail peut être un élément de solution, mais il faudrait faire preuve de plus de créativité et permettre aux gens de combiner des revenus d'emploi et de transfert de manière à récompenser l'effort de travail. On pourrait par exemple accorder des crédits d'impôt plus généreux aux familles à faible revenu qui touchent un revenu d'emploi (comme le *Earned Income Tax Credit* en vigueur aux États-Unis). Une autre possibilité consisterait à offrir un supplément de revenu direct aux travailleurs à faible salaire.

Au cours des années 1990, la Société de recherche sociale appliquée a mené un projet expérimental de grande envergure offrant un supplément de revenu à des parents seuls du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique prestataires de l'aide sociale. Le Projet d'autosuffisance (PAS) a montré que ce genre de programme accroissait considérablement l'effort de travail (en 18 mois à peine, les participants ont atteint un niveau d'emploi soutenu qu'il leur aurait fallu près de cinq ans pour atteindre par leurs propres moyens selon le scénario habituel d'abandon de l'aide sociale). Durant la période où l'on a accordé des suppléments de revenu, le programme a rehaussé le revenu familial et il a eu des effets positifs sur les enfants fréquentant l'école primaire dans ces familles. Curieusement, les économies réalisées grâce à la baisse dans les

prestations d'aide sociale et la hausse du revenu et des charges sociales ont suffi à compenser le coût des suppléments de revenu. Le coût net du programme a donc été faible ou nul pour le gouvernement (Michalopoulos et al., 2002; Ford, Gyarmati, Foley et Tattrie, 2003).

Le PAS a été suivi d'expériences semblables aux États-Unis, et Rebecca Blank, ancienne membre du Conseil consultatif économique du Président des États-Unis, considère le PAS et ses successeurs américains comme étant « parmi les nouvelles politiques les plus prometteuses à naître des réformes de l'aide sociale des années 1990. Cela montre qu'il y a moyen d'améliorer le bien-être des familles tout en insistant pour qu'elles participent au marché du travail et qu'elles gagnent un revenu » (2000).

Cependant, les suppléments de revenu doivent s'accompagner de programmes pour aider les travailleurs à faible salaire à trouver des emplois sûrs et bien rémunérés. C'est indispensable pour que ces travailleurs acquièrent peu à peu une autonomie financière. Et de tels efforts ne doivent pas être de courte durée. Quitter les rangs des assistés sociaux pour se trouver du travail est un processus et non un événement ponctuel. Les programmes qui s'intéressent uniquement au placement initial des clients oublient l'essentiel; ils ne tiennent pas compte du mouvement de va-et-vient qui sous-tend le passage de l'aide sociale à l'emploi. Ce n'est qu'en offrant un éventail de services de maintien en poste et de cheminement de carrière — aide à la recherche d'emploi, médiation en milieu de travail, formation particulière au poste de travail, mesures de réemploi rapide après la perte d'un emploi, possibilités de combiner la formation et les stages en milieu de travail — et en assurant la continuité de ce soutien sur une très

longue période que nous pouvons espérer aider les nombreuses personnes qui abandonnent l'aide sociale à éviter de tomber dans le piège d'un emploi mal rémunéré et sans avenir.

Enfin, il faudrait que les efforts pour réformer l'aide sociale tiennent compte des effets de la pauvreté sur les enfants. On a constaté que les enfants, dans les familles qui composaient l'échantillon du PAS, étaient très défavorisés. Lors d'une évaluation standardisée du langage dans son versant réceptif, administrée aux enfants de trois à sept ans, la note moyenne obtenue se situait dans le 27<sup>e</sup> centile, et plus du tiers des enfants ont eu des notes qui entraîneraient normalement des mesures de ratapage. Environ le tiers avaient des problèmes de santé durables qui limitaient leur capacité de participer à certaines activités. Le plus souvent, il s'agissait d'allergies, d'asthme, de bronchite, de troubles émotifs et de difficultés d'apprentissage — bon nombre de problèmes qui peuvent prendre leur source dans le milieu de vie (Morris et Michalopoulos, 2000).

La somme de nos connaissances sur les effets du revenu familial sur la santé et le développement cognitif des enfants ne cesse de croître. Le Projet d'autosuffisance a permis de constater qu'une forte augmentation temporaire du revenu de familles pauvres a eu des effets positifs modestes, mais significatifs, sur les notes en mathématiques et les résultats scolaires des enfants fréquentant l'école primaire. Il y a aussi eu une légère amélioration de la santé globale et une diminution des problèmes de santé à long terme chez ces enfants (Morris et Michalopoulos, 2000). Des projets menés aux États-Unis ont fait état d'effets semblables sur les résultats scolaires des enfants; certains projets ont aussi amélioré leur santé, mais de façon moins constante que leurs résultats scolaires (Morris,

Knox et Gennetian, 2002). De plus, les projets américains ont montré que ces effets positifs se manifestaient seulement pour les programmes qui augmentent à la fois le revenu et l'emploi — ils donnent peu de résultats dans les programmes d'emploi qui ne rehaussent pas le revenu familial.

La création de la Prestation nationale pour enfants en 1997 est l'une des grandes réussites de la politique sociale au Canada. Elle réduit les obstacles financiers associés au passage de l'aide sociale au travail, et elle met plus d'argent dans les poches des familles pauvres qui ont des enfants.

Mais il faudrait rehausser davantage le niveau des prestations pour enfants pour qu'elles compensent presque les coûts d'élever un enfant dans une famille à faible revenu. De plus, les réformes axées sur le travail obligatoire, surtout lorsqu'il s'agit du travail des mères, doivent être appuyées par des services de gardiennage de qualité, accessibles aux familles pauvres. On sait que les programmes qui accroissent le revenu des familles pauvres ont des effets positifs pour les enfants, mais le niveau de fonctionnement absolu de ces enfants demeure faible. Il existe donc un besoin criant d'interventions éducatives auprès des jeunes enfants des familles à faible revenu.

Une plus grande accessibilité aux services de gardiennage peut aussi faire une différence sur les impacts négatifs sur les adolescents — un plus faible rendement à l'école, une incidence accrue de délinquance — démontrés dans un certain nombre d'initiatives visant la transition de l'aide sociale à l'emploi et ayant augmenté l'emploi des mères. Ces effets négatifs pourraient en partie être le résultat du rôle d'adulte au sein de la famille joué par des adolescents, principalement pour avoir soin de jeunes frères ou sœurs, alors que des services de gardiennage plus

accessibles permettraient d'éviter cette situation. Cependant, il faut aussi avoir des programmes à l'intention des adolescents, lesquels doivent offrir des activités organisées à l'extérieur de l'école qui sont supervisées et présentent des modèles de rôle d'adulte et des réseaux axés sur les rapports sociaux.

Mais, en bout de ligne, il n'existe pas de solution facile. Nous ne savons pas encore pourquoi certaines familles s'adaptent bien aux mesures de réforme de l'aide sociale, ni quelles sont les caractéristiques des familles que ces réformes rendent très vulnérables. Pour que les réformes portent leurs fruits, il faudra sans aucun doute offrir un éventail de programmes et de services axés sur les besoins des familles, dont les capacités et les circonstances sont différentes, et sur les besoins des enfants, qui varient selon l'âge.

## Bibliographie

Blank, R., *What can other countries learn about fighting poverty from US welfare reform?* La conférence de J. Douglas Gibson de 2000 présentée le 6 mars 2000 à la School of Policy Studies, Queen's University, Kingston, ON, 2000.

Blank, R., « Evaluating welfare reform in the United States », *The Journal of Economic Literature*, vol. 40, n° 4, p. 1105–1166, 2002.

Boessenkool, K., « Back to work: Learning from the Alberta welfare experiment », *C.D. Howe Institute Commentary 90*, Toronto, C.D. Howe Institute, 1997.

Ford, R., D. Gyarmati, K. Foley et D. Tattrie, *Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des requérantes de l'aide sociale*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2003.

Fortin, M. et D. Fleury, *A profile of the working poor in Canada*, document présenté à la conférence du Canadian Employment Research Forum « Helping People out of Low Income », Ryerson University, Toronto, 3-4 juin 2004.

Government of British Columbia, Ministry of Human Resources, *Fact sheet: Time limits update*, consulté le 10 novembre 2004 à l'adresse <http://www.mhr.gov.bc.ca/fact-sheets/2004/timelimits.htm>, 25 mars 2004.

Michalopoulos, C., D. Tattrie, C. Miller, P. K. Robins, P. Morris, D. Gyarmati, C. Redcross, K. Foley et R. Ford, *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2002.

Morris, P., V. Knox et L. Gennetian, *Welfare policies matter for children and youth: Lessons for TANF reauthorization* (document de breffage sur les politiques de la MDRC), New York, Manpower Demonstration Research Corporation, mars 2002.

Morris, P. et C. Michalopoulos, *Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2000.

Conseil national du bien-être social, *Feuillet d'information : prestataires de bien-être social*, consulté le 10 novembre 2004 à l'adresse [http://www.ncwcnbes.net/htmldocument/principales/numberwelfare\\_e.htm](http://www.ncwcnbes.net/htmldocument/principales/numberwelfare_e.htm), 2004. ♦

# Pourquoi devrait-on tarifier l'assurance-emploi selon l'utilisation?

L'un des aspects les plus controversés du régime d'assurance-emploi (a.-e.) réside dans le fait que les cotisations d'a.-e. ne sont pas fonction du recours passé aux prestations. Contrairement au régime américain qui est entièrement financé par les employeurs, le régime d'a.-e. est financé par les cotisations des employeurs mais aussi celles des employés. Bien que les cotisations des employeurs puissent être réduites si l'entreprise offre, par ailleurs, un régime d'assurance-invalidité à ses employés, elles ne fluctuent pas selon le risque que court l'employé d'être mis à pied par son employeur comme c'est le cas aux États-Unis. Bon nombre affirment que l'absence de lien entre les cotisations versées et les prestations reçues par le passé (relation que l'on définit le plus souvent par l'expression « tarification selon l'utilisation ») contrevient au principe d'*assurance* de l'a.-e. puisque les cotisations ne sont pas en fonction du risque de chômage.

L'absence d'une tarification selon l'utilisation est souvent considérée comme l'un des principaux facteurs expliquant pourquoi, au Canada, des entreprises et des secteurs spécifiques reçoivent, année après année, des subventions par l'intermédiaire du régime d'a.-e., soutenant ainsi artificiellement des régimes de travail saisonnier et le recours à long terme aux prestations d'a.-e.

Dans leur document de travail publié récemment, intitulé *A Literature Review of Experience-Rating Employment Insurance in Canada*, les chercheurs de la SRSA Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent examinent la documentation

existante sur la tarification selon l'utilisation et tirent un certain nombre de leçons théoriques et pratiques dont le Canada pourrait bénéficier. Ils ne trouvent aucune preuve convaincante qu'un mécanisme de tarification selon l'utilisation réduirait la valeur des subventions reçues par les entreprises par l'intermédiaire du régime d'a.-e. ou diminuerait la fréquence à laquelle les prestataires ont recours à l'a.-e. Selon eux, la tarification selon l'utilisation est une mesure parmi tant d'autres qui pourrait être utilisée pour réduire la dépendance à long terme des entreprises et de leurs employés à l'égard de l'a.-e. Cette option de politique doit être étudiée en tenant compte du fait que l'a.-e. vise tout un ensemble d'objectifs et, en tant que programme de transferts aux individus, est conçue pour venir en aide aux travailleurs, à leurs familles et aux régions dans lesquelles ils vivent.

Une imposante documentation théorique suggère que la tarification selon l'utilisation réduit le chômage et améliore l'efficacité du marché du travail. Non assujetti à la tarification selon l'utilisation, le régime d'a.-e. subventionne en réalité les habitudes de mise à pied des entreprises puisque ces dernières n'ont pas à indemniser les travailleurs qu'elles licencient. Les entreprises ont ainsi la possibilité de réduire leur main-d'œuvre sans pénalité lorsque les affaires ralentissent. La tarification selon l'utilisation imposerait un coût aux entreprises pour ces mises à pied, ce qui les inciterait davantage à ne pas licencier les travailleurs ou à les

réembaucher plus tôt de manière à éviter des périodes de chômage plus longues et par conséquent la hausse des taux de cotisation. En théorie, donc, la tarification selon l'utilisation aide à limiter les déformations du marché du travail provoquées par l'a.-e. et élimine le phénomène observé par les chercheurs d'intersubvention des entreprises et des industries par le régime d'a.-e.

L'un des arguments les plus irréfutables en faveur de la tarification selon l'utilisation est son succès aux États-Unis dans les régimes d'assurance-chômage (a.-c.) et autres types de programmes comme l'indemnité pour accident du travail. Les chercheurs de Raaf, Motte et Vincent mettent en évidence des travaux constatant que c'est dans les États qui possèdent un régime d'a.-c. le moins axé sur la tarification selon l'utilisation que les habitudes d'emploi saisonnier et instable sont les plus nombreuses. Cependant, lorsque l'on compare les régimes américains et canadien, il est important de se rappeler que l'a.-c. aux États-Unis est administrée par les États, et en plus d'être financée presque exclusivement par les cotisations des employeurs, le montant des prestations auxquelles les travailleurs au chômage ont droit est habituellement moins généreux. Les auteurs font remarquer que ces différences, conjuguées aux écarts dans les politiques sociales et économiques des deux pays, compliquent les comparaisons directes entre la situation du Canada et celle des États-Unis. Malgré ces différences, les chercheurs ont



## Découvrir les approches efficaces

réussi à cerner dans l'expérience américaine quelques faits dignes de mention dont nous pouvons tirer des leçons.

Une leçon en particulier révèle que dans la pratique, aucun régime d'a.-c. n'applique à la perfection la tarification selon l'utilisation, en ce sens qu'aucune entreprise ne peut faire corrélérer avec précision la valeur de ses cotisations avec celle des prestations reçues dans le passé par ses employés. Tous les États exigent des entreprises qu'elles cotisent au régime, peu importe que leurs employés aient ou non déjà demandé de l'a.-c., mais parallèlement établissent un montant maximum de cotisations payable par les entreprises. Selon qu'elles se trouvent à l'une ou à l'autre extrémité du spectre, les entreprises deviennent soit des cotisants nets au régime, soit des bénéficiaires nets du régime, puisque les cotisations qu'elles versent ne correspondent pas directement au montant des prestations touchées par leurs employés. Il en résulte qu'une large fraction des prestations d'a.-c. ne peut être réclamée aux entreprises responsables des licenciements, ce qui a pour conséquence de diminuer l'effet dissuasif d'un tel système.

Autre leçon, les cotisations basées sur les prestations reçues par le *passé* que doivent payer les entreprises dans le cadre de la tarification selon l'utilisation peuvent entraîner une augmentation du nombre de licenciements dans certains marchés de travail, augmentation qui serait par ailleurs inexistante sans la tarification selon l'utilisation. Comme les cotisations constituent une charge sociale, toute augmentation du taux de cotisation nuira à la capacité des entreprises à conserver leur main-d'œuvre, ce qui mènera à un plus grand nombre de mises à pied. Les recherches démontrent que dans le cas de ces entreprises, ce sont les employés qui font les frais des pénalités inhérentes à la tarification selon l'utilisation, non seulement parce

qu'ils doivent accepter des charges sociales plus élevées — donc une rémunération inférieure —, mais aussi parce qu'ils courent plus de risques d'être mis à pied par leur employeur.

Dernière leçon, il existe des différences substantielles entre les marchés du travail canadien et américain. Par exemple, les comparaisons qui tiennent compte de l'importance relative des secteurs d'activité dans chaque pays montrent que les effets positifs de la tarification selon l'utilisation pourraient se trouver annulés au Canada par le fait que deux moteurs économiques importants du pays, les secteurs de la fabrication et de la construction, seraient les plus touchés par sa mise en place, étant donné que les entreprises de ces secteurs d'activité sont généralement des bénéficiaires nets de l'a.-e. Un autre aspect à ne pas négliger est le fait que le régime d'a.-e. du Canada tient compte des différences régionales du marché du travail en ajustant les règles d'admissibilité en fonction du taux de chômage prévalant dans chaque région. Par contre, les régimes d'a.-c. américains étant administrés par les États, les évaluations portant sur les effets des politiques comme celle de la tarification selon l'utilisation ne font généralement pas grand cas des différences régionales. Toute évaluation de la tarification selon l'utilisation devrait donc tenir compte des caractéristiques uniques du marché du travail canadien, y compris de ses variations régionales et de l'importance relative de ses secteurs d'activité.

Les auteurs font remarquer que si le régime d'a.-e. n'a jamais eu la tarification selon l'utilisation, il serait injuste de dire qu'il n'a jamais tenté de limiter le recours fréquent aux prestations. Dans le cadre des réformes de 1996, le nouveau régime d'a.-e. a instauré un ensemble limité de pénalités à l'endroit des prestataires qui répétaient les demandes de prestation sur une période

de cinq ans. Ainsi, en vertu de la « règle de l'intensité », les prestataires recevaient un taux de prestation légèrement inférieur, et dans le cas de la « règle de la récupération », le seuil de revenu en vertu duquel les prestations étaient récupérées était abaissé. Le nombre d'années au cours desquelles le prestataire avait présenté des demandes de prestation durant la période de cinq ans déterminait la mise en application des mesures. Cependant, ces dispositions n'ont pas fait long feu et ont été abrogées en 2001. Depuis, les critiques affirment qu'on y a mis fin avant leur mise en œuvre complète et qu'elles ont probablement joué un rôle décisif dans la croissance du surplus de la caisse d'a.-e. observée dans les années suivant 1996.

Si l'on a mis fin aux mesures particulières entrées en vigueur à l'occasion des réformes de 1996, le recours fréquent à l'a.-e. continue de préoccuper comme en font foi de nombreux documents parus sur le sujet ces dernières années. Les auteurs ont relevé dans l'un d'eux des données prouvant que des travailleurs et des entreprises continuent de recevoir des subventions par l'intermédiaire du régime d'a.-e. Cette recherche vient contredire l'idée fautive mais répandue voulant que les principaux facteurs à l'origine du déséquilibre soient l'emploi saisonnier et les variations régionales des critères d'admissibilité à l'a.-e. et aux prestations. Elle montre que ces facteurs jouent un rôle moins important que les caractéristiques spécifiques à chaque entreprise, et suggère que partout au Canada, des entreprises de tous les secteurs d'activité adoptent des pratiques qui influent sur la mesure dans laquelle leurs employés ont recours aux prestations d'a.-e. Les auteurs indiquent que les recherches à venir devraient être consacrées à l'identification et à la compréhension des meilleures pratiques de manière à mettre plus en lumière le

comportement des entreprises vis-à-vis de l'a.-e. Ils affirment que l'on devrait mettre sur pied un projet pilote encourageant ces pratiques afin d'évaluer les effets d'un régime de fixation des taux modelé sur le programme de réduction du taux de cotisation d'a.-e., programme qui préconise une réduction des cotisations des entreprises qui adoptent à l'égard de leurs ressources humaines des pratiques assurant une plus grande stabilité de la main-d'œuvre et, par conséquent, un moindre recours aux prestations d'a.-e. de la part de leurs employés.

Les auteurs mettent en garde les décideurs contre le fait d'appliquer la tarification selon l'utilisation sans

évaluer au préalable ses répercussions sur le marché du travail canadien. Alors que les entreprises peuvent être fortement incitées à éviter de payer des primes plus élevées, il est important de se rappeler que les cotisations d'a.-e. ne représentent qu'une partie des charges sociales et que d'autres facteurs plus importants peuvent influencer davantage sur les décisions des entreprises en matière de ressources humaines. Des secteurs d'activité, des régions et des types d'entreprises en particulier — notamment les petites entreprises, qui ont moins de marge de manœuvre concernant leurs pratiques en matière de ressources humaines —, pourraient être les plus touchés par la mise en

place de la tarification selon l'utilisation et devoir procéder à un plus grand nombre de mises à pied pour stabiliser l'emploi. Par ailleurs, il est important de se rappeler que, de plus en plus, le régime d'a.-e. vise à devenir autre chose qu'un simple programme de soutien du revenu à l'intention des travailleurs au chômage, et qu'il cherche aussi à soutenir les familles, les industries et les régions de tout le pays. Tous ces facteurs doivent être pris en compte au moment d'examiner l'efficacité de la tarification selon l'utilisation par rapport à d'autres options de politique visant à augmenter l'emploi et, conséquemment, à réduire le recours fréquent aux prestations d'a.-e. ♦

## **Maturité scolaire : Résultats probants de l'enquête parentale liée à l'IMDPE de 2004 au Manitoba**

Selon les chercheurs spécialisés dans le développement de l'enfant, tous les enfants apprennent dès la naissance. Cela signifie que les expériences de la petite enfance sont cruciales pour le développement de l'enfant et peuvent avoir des effets à long terme. La préparation à l'apprentissage (ou capacité d'apprentissage) est l'un des principaux indicateurs utilisés par les spécialistes pour surveiller le développement des enfants. Selon le discours du Trône de 1997, « la capacité d'apprentissage est une mesure de bon nombre des aspects du développement d'un enfant de cinq ans ». La plupart des enfants entrent en maternelle âgés d'environ cinq ans. Et comme beaucoup de parents le savent, l'entrée en maternelle est une transition

fondamentale, pour le développement des élèves, mais aussi pour eux. Toutefois, les enfants ne sont pas tous prêts à l'apprentissage scolaire. Lorsqu'ils entrent à l'école, ils possèdent à des degrés divers les connaissances et les habiletés jugées importantes pour la capacité d'apprentissage (p. ex., développement physique approprié à l'âge, maturité affective, compétences linguistiques, capacités cognitives et connaissances générales). On s'entend cependant généralement à dire que les enfants qui entrent à l'école sans être prêts à apprendre sont désavantagés et risquent d'avoir du mal à réaliser leur potentiel. À moins d'un rattrapage, leurs difficultés croîtront tout au long de leur scolarité.

Combien d'enfants ne sont pas prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école? Qui sont ces enfants? Quelles sont les caractéristiques de leur famille? Y a-t-il des facteurs qui influent sur leur préparation à l'apprentissage? Pour répondre à ces questions, en ce qui concerne les enfants manitobains, Enfants en santé Manitoba (ESM) a chargé la SRSA de faire une enquête téléphonique auprès des parents d'enfants de maternelle de certaines divisions scolaires du Manitoba dans lesquelles l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) avait été administré. ESM est aussi à l'origine de l'application de l'IMDPE dans tout le Manitoba. L'IMDPE, élaboré par Dr Dan Offord

## Découvrir les approches efficaces

et Dre Magdalena Janus, à la McMaster University, est administré aux éducateurs de maternelle, qui sont invités à remplir un questionnaire sur chacun de leurs élèves afin d'évaluer leur préparation à l'apprentissage. Presque tous les parents (98 %) interrogés ont permis que leurs réponses à l'enquête soient reliées aux données de l'IMDPE concernant leurs enfants. Les chercheurs de la SRSA ont donc pu étudier la relation entre diverses caractéristiques familiales et environnementales mises au jour par les parents, d'une part, et la capacité d'apprentissage des enfants en début de scolarité telle que l'ont évaluée leurs éducateurs sur le formulaire de l'IMDPE, d'autre part. Ces résultats aideront à éclairer les politiques sur les jeunes enfants et les familles.

Avec l'autorisation de Développement social Canada, la SRSA a adapté l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) en une enquête destinée aux parents. Cette dernière a été confiée en sous-traitance à la firme POLLARA Inc. qui a procédé à des entrevues téléphoniques d'une heure avec les parents.

Un échantillon aléatoire d'élèves a été sélectionné à partir de 19 divisions scolaires manitobaines qui avaient accepté de participer à l'enquête. Parmi les familles qui avaient accepté de prendre part à l'enquête, POLLARA Inc. a réussi à interroger 1 000 parents. Les intervieweurs ont recueilli des renseignements détaillés sur les expériences des élèves de maternelle et de leur famille. Outre les caractéristiques socioéconomiques et démographiques, l'enquête portait également sur les styles d'éducation des enfants, la communauté, le soutien social, les activités

des enfants et leurs types de comportement.

À l'aide de tableaux croisés, la SRSA a examiné le degré de maturité scolaire des élèves participants et les facteurs qui influent sur celle-ci. La simplicité d'une analyse bidimensionnelle limite sa capacité à établir des relations de cause à effet, puisque n'importe lequel des facteurs étudiés peut se substituer à d'autres qui seraient les causes véritables des écarts observés dans les résultats. Malgré cette limitation, les tableaux croisés jettent un premier coup d'œil sur les relations entre la préparation à l'apprentissage des enfants, d'une part, et les antécédents et les expériences de leur famille, d'autre part. ESM prévoit approfondir ces données en recourant à des analyses multidimensionnelles.

L'échantillon de l'enquête n'est peut-être pas représentatif des enfants de maternelle du Manitoba ni même de tous les élèves visés par l'IMDPE de 2004, mais il représente un groupe diversifié de familles de nombreuses régions du Manitoba. La plupart des répondants à l'enquête étaient des mères de 35 ans en moyenne. Fait à noter, les familles de l'échantillon étaient généralement biparentales, instruites, avec un emploi, d'un revenu moyen à élevé et vivant dans de bons quartiers. La plupart des répondants sont nés au Canada et 11 % se sont déclarés autochtones. Par ailleurs, 80 % ont dit être en très bonne, voire en excellente santé.

Comme il fallait s'y attendre, on a retrouvé chez les enfants de maternelle certaines caractéristiques démographiques semblables à celles de leurs parents. Par exemple, presque tous les enfants étaient nés au Canada, 13,6 %

étaient autochtones et 91 % étaient en très bonne, voire en excellente santé. L'échantillon comportait légèrement plus de garçons que de filles.

À l'aide des données de l'IMDPE, qui mesure la capacité d'apprentissage d'un enfant dans cinq domaines — santé et bien-être physique, compétence sociale, maturité affective, développement langagier et cognitif, et aptitude à communiquer et connaissances générales — on a établi un seuil de non-préparation à l'apprentissage pour chaque domaine. Les résultats situés dans les 10 % du bas de l'échelle de l'IMDPE ont été définis comme désignant un enfant qui n'est pas prêt à apprendre. À l'aide de cette méthode, on a déterminé que 21 % environ des enfants de maternelle de l'échantillon n'étaient pas prêts à apprendre au moment d'entrer à l'école dans un domaine ou plus. En comparaison, 29 % de tous les enfants du Manitoba qui ont participé à l'IMDPE en 2004 n'étaient pas prêts à apprendre à leur entrée à l'école.

*Éducation.* Les travaux faits à ce jour montrent que les résultats plus positifs des enfants, en matière de santé, d'alphabétisation et de vocabulaire, sont ceux d'enfants dont les parents sont plus instruits. Le degré d'instruction d'un parent a un effet marqué sur la préparation à l'apprentissage d'un enfant. Les données de l'enquête auprès des parents concordent : le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en commençant l'école était inférieur dans l'échantillon des répondants plus instruits comparativement à l'échantillon des parents moins instruits.

*Structure familiale.* Les familles monoparentales ont généralement des ressources financières plus limitées que



les familles biparentales et donc éprouvent peut-être plus de difficulté à pourvoir aux besoins de leurs enfants. Par conséquent, les enfants de familles monoparentales sont souvent désavantagés sur le plan de la santé et du bien-être. Selon les données de l'enquête auprès des parents, la structure familiale peut influencer sur le fait qu'un enfant ait les aptitudes nécessaires pour être prêt pour l'école. Le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en début de scolarité était plus élevé dans tous les domaines dans l'échantillon de familles monoparentales que dans l'échantillon des familles biparentales.

*Emploi.* Le pourcentage de mères qui travaillent augmente régulièrement depuis quelques dizaines d'années et bon nombre des mères de l'échantillon avaient un emploi. L'incidence d'une activité économique des parents sur les résultats de leurs enfants a été étudiée par de nombreux chercheurs. Certains estiment que cette tendance a des effets négatifs sur les soins aux enfants d'âge préscolaire et sur leur éducation. D'autres ne constatent en revanche aucun effet fondamental sur le développement des enfants. Le débat se poursuit. Selon les résultats de l'enquête auprès des parents (dans laquelle la plupart des répondants étaient des mères), le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en entrant à l'école était légèrement inférieur dans l'échantillon des répondants ayant un emploi que dans l'échantillon des répondants sans emploi, et ce, dans quatre des cinq domaines.

*Revenu.* Les enfants de familles à revenu plus élevé ont plus de chance d'avoir accès à des ressources qui favoriseront leur développement et leur apprentissage. Selon l'enquête auprès des parents

(voir le graphique de la page suivante), le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en entrant à l'école est inversement proportionnel au revenu familial. Il faut toutefois tenir compte du fait que même si la prévalence est supérieure dans les familles à faible revenu, il y a dans toutes les tranches de revenu des enfants qui ne sont pas prêts à apprendre quand ils commencent l'école. De fait, ces résultats, obtenus auprès d'un échantillon de classe socioéconomique relativement moyenne, étayaient parfaitement les con-

**On trouve dans tous les types de familles des enfants qui ne sont pas prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école, mais il y en a peut-être plus dans certains types que dans d'autres.**

naissances acquises à ce jour sur la relation entre les niveaux de revenu et la capacité d'apprentissage des enfants en début de scolarité.

*Milieu physique et communautaire.* La recherche faite à ce jour suggère que le développement d'un enfant est sensible à la sûreté et à la sécurité des quartiers et des communautés où il vit, grandit, joue et apprend, soit directement, soit indirectement par l'effet de ces facteurs sur la famille. Les données de l'enquête auprès des parents vont dans la même direction : le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en début de scolarité est inférieur dans

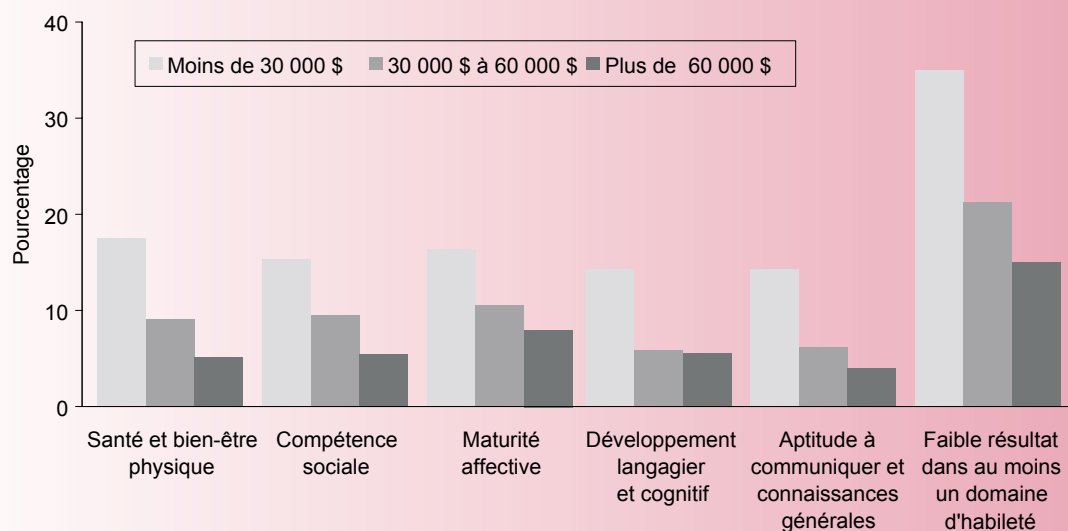
l'échantillon des familles vivant dans un quartier sûr et dont les voisins sont obligeants et dignes de confiance.

*Programmes d'éducation précoce.* Selon les travaux sur le développement de la petite enfance, les programmes d'éducation précoce, comme les programmes préscolaires, sont importants pour le développement sain de l'enfant et pour bien préparer les enfants à l'apprentissage scolaire. Dans tous les domaines, le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre à l'entrée à l'école était légèrement inférieur parmi ceux qui participaient à des programmes préscolaires ou éducatifs structurés avant d'entrer à l'école comparativement à l'échantillon d'enfants ne participant pas à de tels programmes.

*Soutien social.* La recherche montre qu'un solide soutien social (appelé aussi « réseau social ») renforce les familles. Selon le sondage *Building Strong Families*, effectué en 2003, les parents qui bénéficient de l'aide éventuelle d'une famille, d'amis ou de ressources communautaires sont plus à même de composer avec le stress et de se sentir plus efficaces dans leur rôle. Les données montrent en outre que la solidité du soutien social est associée à des résultats positifs, pour les parents comme pour les enfants. Les données de l'enquête auprès des parents confirment l'idée qu'on trouve généralement moins d'enfants qui ne sont pas prêts à apprendre à l'entrée à l'école dans les familles ou auprès de parents qui peuvent compter sur un appui de ce genre.

*Bien-être familial.* Les résultats de l'enquête auprès des parents suggèrent que le bien-être familial et le bien-être parental pourraient être d'importants facteurs de préparation à l'apprentissage scolaire. Les réponses aux ques-

## Pourcentage des enfants de maternelle de l'échantillon de l'enquête qui n'étaient pas prêts à apprendre à l'entrée à l'école, en fonction du revenu familial



Manitoba a constaté des facteurs de maturité scolaire qui correspondent aux conclusions de la documentation actuelle sur le développement sain de l'enfant. Certaines caractéristiques socioéconomiques des familles, l'environnement et la dynamique familiale pourraient bien influencer sur la capacité d'apprentissage des enfants en début de scolarité. Selon les résultats de l'enquête, les enfants qui entrent à l'école ont des niveaux de maturité scolaire variés. On trouve dans tous les types de familles des enfants qui ne

tions sur le fonctionnement de l'unité familiale indiquent que le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en commençant l'école était moins élevé chez les familles qui fonctionnaient bien que chez les autres.

De plus, le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre en début de scolarité était supérieur dans l'échantillon des répondants qui ont signalé avoir une difficulté physique ou mentale limitant leur activité à la maison, à l'école ou au travail et les soins qu'ils peuvent apporter aux enfants. De même, le pourcentage d'enfants qui n'étaient pas prêts à apprendre à l'entrée à l'école était supérieur dans l'échantillon des répondants qui risquaient la dépression par rapport à l'échantillon des répondants qui ne présentaient pas ce risque.

*Styles d'éducation des enfants.* L'enquête auprès des parents comprenait des questions sur l'interaction entre les répondants et leurs enfants, afin de déterminer si le style d'éducation des enfants était constant ou variable, hostile ou bienveillant. Les résultats montrent un pourcentage supérieur d'enfants qui n'étaient pas prêts à l'apprentissage à l'entrée à l'école dans l'échantillon des répondants dont le style d'éducation des enfants était hostile au contraire de ceux dont le style était bienveillant. Le pourcentage était aussi plus élevé dans l'échantillon des répondants dont le style d'éducation des enfants n'était pas constant par rapport à ceux dont le style était constant.

L'analyse par la SRSA des données recueillies dans le cadre de l'enquête parentale liée à l'IMDPE de 2004 au

sont pas prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école, mais il y en a peut-être plus dans certains types que dans d'autres.

Il n'en demeure pas moins que les enfants qui ont moins de connaissances et d'habiletés que leurs camarades ont plus de difficulté à réussir en classe. Les données recueillies grâce à des initiatives comme l'enquête parentale liée à l'IMDPE de 2004 au Manitoba permettent de surveiller la maturité scolaire de nos enfants, pour influencer sur les politiques et déterminer les investissements à faire pour aider nos enfants à réaliser leur potentiel. ♦

# Babillard

## Publications

### *Can Work Alter Welfare Recipients' Beliefs?*

par Peter Gottschalk (publié en anglais seulement)

En utilisant le Projet d'autosuffisance (PAS) comme principale source de données, ce document de travail tente de déterminer si la participation au marché du travail amène les assistés sociaux à réviser leurs perceptions sur la façon dont ils seront traités sur le marché du travail. Cette étude tient compte du fait que les assistés sociaux qui ont une attitude plus positive sont plus enclins à trouver et à conserver un emploi, et constate que le supplément de revenu offert par le Projet d'autosuffisance provoque des changements d'attitude.

### *Estimating the Effects of a Time-Limited Earnings Subsidy for Welfare-Leavers* par David Card et Dean R. Hyslop

(publié en anglais seulement)

Les membres du groupe programme du PAS recevaient un supplément financier pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans s'ils commençaient à travailler à temps plein au cours des 12 mois suivant leur assignation aléatoire au groupe programme. Par conséquent, le PAS générerait deux incitatifs distincts : un incitatif initial à trouver un travail et à renoncer à l'aide sociale dans l'année suivant l'assignation aléatoire et un incitatif ultérieur, celui de continuer à choisir le travail plutôt que l'aide sociale. Les estimations contenues dans ce document de travail suggèrent qu'environ la moitié des impacts les plus marqués du PAS était attribuable à l'incitatif initial. Malgré l'emploi supplémentaire engendré par les incitatifs du programme, le PAS n'a pas eu d'effet à long terme sur les salaires et peu ou pas d'effet à long terme sur le recours à l'aide sociale.

### *A Literature Review of Experience-Rating Employment Insurance in Canada* par Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent (publié en anglais seulement)

Ce document de travail fait le point sur la documentation à la fois théorique et empirique traitant de la question des programmes d'assurance-chômage avec tarification selon l'utilisation. En examinant la recherche existante, le document de travail identifie un certain nombre de leçons permettant de déterminer si un programme d'assurance-emploi (a.-e.) avec tarification selon l'utilisation pourrait, en modi-

ifiant le comportement des entreprises et des travailleurs canadiens, avoir un effet sur l'ampleur des subventions que certaines entreprises tirent du régime année après année ou réduire la mesure dans laquelle les prestataires ont fréquemment recours aux prestations d'a.-e.

## Événements

### **La SRSA présente les leçons apprises du projet *\$avoir en banque* à une conférence sur l'acquisition d'actifs en C.-B.**

Du 21 octobre au 23 octobre 2004, la conférence sur l'acquisition d'actifs « Investir dans l'autosuffisance : Faire avancer la stratégie d'acquisition d'actifs en C.-B. » (*Investing in Self-Sufficiency: Moving the Asset-Building Agenda Forward in BC*) s'est tenue à Vancouver. Des grands experts du Canada et des États-Unis étaient présents pour discuter de la répartition des actifs et des richesses et de la façon de construire une économie plus globale au moyen du concept d'acquisition d'actifs. Paul Kingwell de la SRSA a présenté la méthodologie de recherche du projet *\$avoir en banque* et a discuté du taux de participation parmi la population admissible. Michael Dowie de la SRSA a présenté quelques-unes des leçons apprises de la mise en œuvre du projet *\$avoir en banque*. Des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des organismes à but non lucratif, des fondations et des établissements universitaires assistaient à la conférence.

### **Un rapport de l'OCDE reconnaît la recherche de la SRSA sur l'a.-e.**

Dans son évaluation du régime d'assurance-emploi (a.-e.) du Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu la recherche de la SRSA sur l'a.-e. Dans l'*Étude économique du Canada* de 2004, l'OCDE suggère qu'un des principaux défis du Canada consiste en un examen du régime d'a.-e. en vue d'arriver à un meilleur équilibre entre l'apport d'incitatifs accrus pour la recherche d'emploi et assurer un accès équitable aux prestations dans les régions. Pour appuyer ses recommandations, l'OCDE se réfère aux leçons apprises de la SRSA, à la suite de l'examen des habitudes de travail et de recours aux prestations d'a.-e., telles que résumées dans le rapport *Pour mieux comprendre le recours à l'assurance-emploi : Rapport final du Projet de supplément de revenu*. ♦